

# SECURISER LE TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES AU SEIN DE VOTRE ORGANISME

Mardi 12 mai 2020 - 9h30 à 12h30

Tarif : 450 € H.T.



## PROGRAMME

Le règlement général sur la protection des données (RGPD) de l'Union européenne, entré en application le 25 mai 2018, a profondément bouleversé le droit de la protection des données personnelles en substituant aux formalités préalables une logique de responsabilité obligeant les organismes à être en mesure de démontrer à tout moment la pleine conformité de leurs activités de traitement de données personnelles. Dans le même temps, les sanctions applicables en cas de méconnaissance ont été considérablement augmentées. La loi CNIL 3 du 20 juin 2018 (suivie d'une ordonnance et de décrets d'application) est venue intégrer les nouveaux principes à la loi du 6 janvier 1978. La CNIL a vu ses pouvoirs renforcés et a annoncé en 2019 la fin de la période de tolérance, y compris pour les acteurs investis de missions de service public.

Si les grandes lignes de la réforme sont désormais connues et les démarches de mise en conformité des activités de traitement bien entamées, il reste à veiller au plein respect, à tout moment, de la réglementation des données personnelles. Cela suppose la mise en place d'un certain nombre de process et de référentiels et l'instauration d'un système de contrôle régulier de l'exactitude du registre de traitements initialement établi.



## OBJECTIFS

- Maîtriser parfaitement les principaux enjeux du droit des données personnelles, tels qu'issus notamment du RGPD et de la loi CNIL 3 du 20 juin 2018
- Savoir répondre aux demandes des usagers/administrés/employés relatives au traitement de leurs données personnelles
- Définir les process à mettre en œuvre au sein de l'institution pour s'assurer au mieux du respect du cadre réglementaire
- Acquérir une méthodologie de contrôle régulier de l'exactitude du registre de traitement et de la pleine conformité des pratiques



## INTERVENANTS



**Aloïs Ramel**  
Avocat associé



**Elise Humbert**  
Avocate senior référent



**David Conerardy**  
Avocat junior



## PUBLIC CONCERNE

- DPD
- Services juridiques
- Directions juridiques des structures intervenants dans le champ des services publics locaux ou nationaux



## METHODE PEDAGOGIQUE

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Support pédagogique
- Mise en situation pratique



## PREREQUIS

Connaître la notion de traitement de données personnelles et les grands principes applicables depuis 1978

Ecrivez-nous à [formation@seban-avocat.fr](mailto:formation@seban-avocat.fr)